

SAINT GAL SUR SIOULE

**Numéro 25
DECEMBRE 2016**

Paysage de Saint Gal





LE MOT DU MAIRE

2017, une Année Nouvelle a commencé.

Une Année, qui sera je l'espère et je vous le souhaite ainsi qu'à vos proches, une année de Bonheur, de Prospérité, de Joie de vivre en harmonie avec les habitants qu'ils soient en résidences principales ou secondaires, et aussi les vacanciers de Saint Gal sur Sioule.

Bon courage à nos agriculteurs et éleveurs afin qu'ils puissent enfin vivre de leurs métiers. Une belle réussite pour nos commerçants, artisans et du travail pour tous.

Depuis 2015, nous vous parlions de la nouvelle Communauté de Communes, depuis le 1 janvier 2017, la fusion des 8 Communes de Menat (rive droite) et les Communautés de Combronde et de Manzat a eu lieu.

Elle s'appelle désormais « Combrailles, Sioule et Morge ».

Le siège est à Manzat, son Président est Monsieur Mouchard Jean Marie, Maire de Loubeyrat. Les bureaux principaux sont à Manzat et quelques autres à Combronde ainsi qu'à la Passerelle de Pouzol.

Je voudrais remercier toutes celles et ceux qui ont participé à la vie de St Gal en 2016, le conseil municipal, les agents communaux, les associations et tous les bénévoles. 2016 a été riche en activités, en festivités (voir les comptes rendus).

Pour 2017, avec vous tous les petits, les grands, les 4 associations, les villages et la commune, nous ferons encore mieux !

Je rappelle que cette année, nous voterons pour les Elections Présidentielles et les Elections Législatives. Bonne lecture de ce bulletin.

Charles Schiettekatte

MAIRIE DE ST GAL SUR SIOULE
TEL 04 73 97 45 80-FAX 04 73 97 95 79
E mail : mairie-de-st-gal-sur-sioule@wanadoo.fr
Site Web 63 : www.saint-gal-sur-sioule.fr

Jours et heures secrétariat ouvert au public
Mardi de 14 h à 17 h et Jeudi de 9 h à 12 h -14 h à 17 h
Secrétaire de Mairie : Christine Bergon



Charles **SCHIETTEKATTE** : Maire
04 73 97 45 17 ou 06 67 15 15 54
Permanence du Maire : mardi et jeudi après-midi et sur RV

Georges **BOILOT** : 1 Adjoint
04 73 97 41 97 ou 06 98 03 27 07
Daniel **DE BUE** : 2 Adjoint
04 73 97 95 63 ou **07 87 24 80 33**

Conseillers municipaux : Sylvie Durantel (bourg), Nadège Thomas (chanvier), Damien Janowicz (chaux), Patrick Jacquot (le Bourg), Jean-Louis Benay (chaux), Marie-Noëlle NONY (chanvier).

Le Conseil Municipal, le Personnel Communal vous souhaitent une bonne année et vous rappellent qu'ils sont à votre service et à votre écoute.

NOS



2016
JOIES

....

MARIAGE

Laurence SAEZ CASTANER et Damien JANOWIEZ

2 juillet

NOUVEAUX ARRIVANTS

Famille BERODIAS	« Le Moulin »
Famille ALONSO Ange	« La Faye »
Famille CROCHET Aude	« Les Machelons »
Famille FAMIN Jérôme	« Les Machelons »



DECES

FAFOURNOUX Anne-Marie	9 février à Billom
CLERET Fernand	22 février à Riom
GIRAUDET Elise Veuve ROCHE Roger	14 octobre à Pont-du-Château
BOURGOUGNON André	6 novembre à Riom
PIEUCHOT Camille	7 décembre à Ebreuil
ARNAUD Marie Thérèse	10 décembre à Menat

....ET NOS PEINES

COMPTES RENDUS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2016

SEANCE DU 14 JANVIER

Demande d'adhésion à L EPF/SMAF

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que les communes de :

VERNEUGHEOL (PDD), CHAMALIERES-SUR-LOIRE (Haute-Loire), BONNEVAL (Haute-Loire), LE BREUIL (Allier), JALIGNY SUR BESBRE (Allier), SAINT FLOUR (Cantal), la communauté de communes du : **LIVRADOIS PORTE D'AUVERGNE (PDD)**, composée des communes de Grandrif, Marsac en Livradois, Saint Just et Saint Martin des Olmes, membres de l'Etablissement, par délibération en date du 26 novembre 2015, ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 22 septembre, 20 novembre et 7 décembre 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 7 décembre 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Le Conseil donne son accord aux adhésions précitées.

Demande d'accessibilité Sécurité Incendie et d'approbation d'un agenda accessibilité : sanitaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite à la déclaration préalable de la construction du sanitaire pour la salle polyvalente déposée le 26 novembre 2015, nous avons reçu le 3 décembre 2015, une autorisation d'entreprendre les travaux des services de l'état uniquement au titre de l'urbanisme, pour l'aménagement intérieur, nous devons obtenir une autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité incendie.

Il propose à l'assemblée le plan du local et signale que les travaux d'aménagement seront faits dans les règles en vigueur. Le Conseil approuve le dépôt de la demande de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (modèle 13824/03), cette demande vaut également demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, auprès des services compétents.

Commission administrative du CCAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que suite à la démission du conseiller municipal Michel BOURGOUGNON, membre du CCAS, il y a lieu de le remplacer et de procéder au renouvellement des quatre délégués à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale C.C.A.S et de les désigner au sein du Conseil : Sont élus : **Mmes Marie-Noëlle NONY, Mme Nadège THOMAS, Mrs Georges BOILOT, Daniel DE BUE.**

Remplacement du délégué titulaire au Sictom, au SIV de Menat, à la Mission Locale

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que suite à la démission du conseiller municipal Michel BOURGOUGNON, il y a lieu de le remplacer au Sictom des Combrailles.

Le Conseil nomme comme délégué titulaire : **Patrick JACQUOT**

Qu'il y a lieu de le remplacer au SIV de Menat.

Le Conseil nomme comme délégué titulaire : **Daniel DE BUE**

Qu'il y a lieu de le remplacer à la Mission Locale.

Le Conseil nomme comme délégué suppléant à la Mission Locale : **Marie Noëlle NONY**

Convention Déneigement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que Monsieur Michel BOURGOUGNON effectue le déneigement sur la commune de ST GAL SUR SIOULE avec son tracteur personnel, par contre la commune fournit la lame de raclage frontale, et le gravillonneur. Le Maire indique qu'il faut fixer le tarif des prestations de déneigement. Le Conseil fixe le tarif sur la base de 50 € par heure d'intervention et indique que le versement s'effectuera par mandat administratif après service fait et établissement d'un décompte et autorise le Maire à signer la convention avec l'exploitant.

SEANCE DU 17 MARS

Remboursement Groupama

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux changements d'extincteurs en 2015, l'assurance GROUPAMA rembourse à la Commune, la somme de 52.50 €. Le Conseil accepte ce remboursement.

Projet de schéma de la coopération intercommunale

Monsieur le Maire fait part du projet de délibération du SMADC :

Afin de poursuivre l'action menée par le SMADC pour la création d'un territoire vivant, solidaire, homogène dans le cadre de l'intercommunalité sur tout le territoire des Combrailles, il apparaît indispensable que toutes les communes formant le SMADC appartiennent à des communautés de communes dont le siège est dans les Combrailles. Oui cet exposé, il est proposé la délibération suivante par les délégués du SMADC, afin que celle-ci soit transmise et adoptée par les communes des Combrailles.

Les délégués du SMADC des 103 communes des Combrailles, réunis en assemblée générale, demandent que toutes les communes qui appartiennent au territoire du SMAD des Combrailles, soient intégrées à une Communauté des Combrailles existante dans le projet de Madame le Préfet, à savoir :

les communes de St-Julien Puy Lavèze, St-Ours les Roches et Pulvérières, à la Communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans, Haute Combraille et Sioulet Chavanon au projet préfectoral, n°8.

la commune de Charbonnières les Varennes soit intégrée à la Communauté de Communes de Côtes de Combrailles et Manzat communauté + les 8 communes de Menat, au projet préfectoral n° 10.

Le Conseil décide de ne pas adopter la dite délibération.

Indemnités de fonction Maire et Adjoints

A compter du 1 janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales CGCT. Par contre, considérant que par délibération en date du 10 avril 2014, les indemnités des adjoints avaient été fixées à un montant inférieur au barème prévu à l'article L2123-23, Monsieur le Maire indique que celles-ci doivent être respecter suite au barème prévu à l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil à l'unanimité, Décide, avec effet au 1 avril 2016, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

Statut	Pourcentage indice 1015	Indemnité mensuelle (brut)
Maire	17 %	646.25 €
1^{ER} adjoint	6,6 %	250.90 €
2^{ème} adjoint	6,6 %	250.90 €

Approuve le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées ci-dessus présenté,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Précise qu'un rappel sera fait en avril afin de régulariser le premier trimestre 2016.

Précise que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

SEANCE DU 14 AVRIL

Vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, **de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique pour 2016** soit :

Taxe d'habitation : **8.68 %** Taxe foncière (bâti) : **17.85 %** Taxe foncière (non bâti) : **60.90 %**

EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2016 :

L'assemblée procède au vote des budgets, qui sont adoptés à l'unanimité.

BAR :

Section de fonctionnement équilibrée à la somme de : 6 372.45€

Section d'investissement équilibrée à la somme de : 4 200.00 €

COMMUNE :

Section de fonctionnement équilibrée à la somme de : 209 331.95 €

Section d'investissement équilibrée à la somme de : 278 170.13 €

Achat photocopieur Mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le photocopieur Canon IR2520, acheté en 2010 auprès de la Société DESK SUD à Brignais est un peu désuet.

Il présente au conseil une proposition d'achat ou de location par la société DESK SUD pour la fourniture d'un photocopieur Multifonctions SHARP MX 2614 NSF numérique neuf avec chargeur R/V automatique, avec 2 cassettes, un meuble bas, qui a fonction d'imprimante, de scanner et de fax.

Le Conseil retient l'achat pour cette nouvelle acquisition :

*au prix de 3780 € HT avec contrat de maintenance au prix de 9 € par trimestre pour l'impression noir et blanc et 18 € par trimestre pour l'impression couleur

*l'installation et la formation du copieur sera gratuite

*avec un contrat de garantie totale (forfait mensuel) au prix de 10 € HT

*accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande auprès de la Société DESK SUD

Dissolution du CCAS (article 79 de la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

En application de l'article L.123-4 du Code de l'Action et des Familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe. Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

Soit exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles, Après en avoir délibéré à l'unanimité par 9 voix **POUR** :

* Le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS. Cette mesure est d'application immédiate.

* Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le Conseil exercera directement cette compétence.

* A l'issue de cette dissolution, un Comité Consultatif d'Action sociale de proximité va être créé.

* Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Création du Comité Consultatif d'Action Sociale de proximité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Que par délibération en date du 12 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le **CCAS**.

Les membres du CCAS en ont été informés verbalement et par courrier.

Il leur a été proposé de participer à un Comité Consultatif D'action Sociale de proximité composé de 4 membres élus, de 4 membres non élus, et de Monsieur le Maire.

Le Conseil à l'issue de la dissolution du CCAS, crée un Comité Consultatif d'Action sociale de proximité et nomme les personnes déléguées à ce comité sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Membres élus : Monsieur Georges BOILOT, Monsieur Daniel DE BUE, Madame Nadège THOMAS, Madame Marie-Noëlle NONY

Membres non élus :

Madame Solange DUPAIN, Madame Geneviève DESMOLLES, Monsieur Yves LECONJOUR, Monsieur Jacques CHAZARIN. Ce comité exercera les attributions mentionnées au code de l'action sociale et de la famille.

SEANCE DU 11 MAI

Travaux neufs sanitaire Salle polyvalente

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise Poloche de St Eloy les Mines relatif à des travaux

concernant la fourniture et pose de sanitaires (salle polyvalente) pour un montant de **3 807.54 € TTC**. Ce devis est approuvé.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise Poloche de St Eloy les Mines relatif à des travaux concernant le chauffage du sanitaire pour la salle polyvalente pour un montant de **927.60 € TTC**. Avis favorable.

Travaux neufs Menuiseries extérieures Sanitaire Salle Polyvalente

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise Xylème de Pouzol relatif à des travaux concernant la fourniture des menuiseries extérieures (sanitaire de la salle polyvalente) d'un montant de **1 821.60€ TTC**. Avis favorable.

Réfection et Mise en conformité du Réseau ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avant-projet de la réfection et de la mise en conformité du réseau E.P qui s'élève à **28 000.00 € HT**. Il précise que le SIEG peut prendre à sa charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT pour les travaux d'éclairage public, de 60 % pour les travaux de mise en conformité avec un fonds de concours pour la commune (auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe) égal à : Eclairage Public : $17\,660.01 \text{ €} \times 0.50 = 8\,830.01 \text{ €}$

Mise en conformité : $10\,339.99 \text{ €} \times 0.40 = 4\,136.00 \text{ €}$ - Ecotaxe : 5.76 €

TOTAL (à la charge de la commune) : 12 971.77 €

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Le Conseil approuve le projet de travaux et son mode de financement, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le S.I.E.G du Puy-de-Dôme.

SEANCE DU 8 JUIN

Plan local de l'habitat

Monsieur le Maire présente au Conseil le programme local de l'habitat établi à l'échelle du territoire du Pays des Combrailles et de ses différentes intercommunalités en faveur des enjeux économiques, urbains, et sociaux de l'habitat. Une première étape a permis de faire un diagnostic global de l'habitat à l'échelle du territoire des Combrailles dans le contexte de mise en œuvre du SCOT. Une seconde étape vise à partir des grandes orientations retenues par le Pays de Menat à proposer un plan d'actions opérationnelles à mener ou en appui avec le SMAD des Combrailles. L'assemblée donne un avis favorable sur le Plan Local de l'Habitat proposé.

Travaux sanitaires Centre Bourg de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise BENAY relatif à des travaux concernant la pose de bordures aux sanitaires dans le centre Bourg de la Commune pour un montant de **1 128.20 € HT**. Le Conseil approuve ce devis.

Signalisation Commerces et Artisans

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'entrée en vigueur, le 13 juillet 2015, de la loi adoptée dans le cadre du « Grenelle de l'environnement 2 » qui interdit dans les communes de moins de 10 000 habitants les « pré-enseignes » sur pied (scellées au sol), annonciatrices d'activités. Il s'agit de remplacer ces panneaux par une signalétique conforme au code de la route ou celle adoptée par la Commune.

Le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise GRAPHIKONCEPT relatif à la fourniture d'un ensemble de signalétique extérieure pour un montant de **1 573.20 € HT**. Avis favorable du conseil.

Arrêté de fusion-extension du nouveau périmètre de l'Intercommunalité

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de Madame la Préfète en date du 18 avril 2016 concernant le périmètre du projet de fusion des communautés de communes « Côtes de Combrailles » et « Manzat-Communauté » étendue aux communes de Saint Gal sur Sioule, Marcillat, Saint Pardoux, Blot-l'Eglise, Lisseuil, Saint Rémy de Blot, Pouzol et Saint Quentin-sur Sioule (issues de la communauté de la communauté de communes du « Pays de Menat ») inscrit au schéma départemental de coopération intercommunale du département du Puy-de-Dôme arrêté le 30 mars 2016. Le Conseil doit se prononcer sur ce périmètre dans le délai de 75 jours à compter de la notification du présent arrêté survenu le 28 avril 2016. Le Conseil Municipal : **SE PRONONCE CONTRE** l'arrêté de Fusion-Extension de Madame le Préfète énuméré ci-dessus et **RESTE** sur sa position délibérée lors de la réunion du conseil municipal en date du 1 décembre 2015.

Digue du Moulin de ST Saint Gal sur Sioule

Après les explications très approfondies de Monsieur Jourdan du SMAT (Vincent JOURDAN, Animateur Contrat Territorial Sioule) et de Madame Claire DOUBLET - Agent de développement de la Communauté de Communes du Pays de Menat sur la faune de la SIOULE et plus précisément sur les risques encourus pour la digue « du Moulin de Saint Gal sur Sioule » concernant la passe à canoës qui est partiellement détruite, les rochers et le béton sont mis à nu. M Le Maire indique aux conseillers que la Communauté de Communes de Menat va lancer cette année une étude d'aide à la décision pour des travaux de restauration de la continuité écologique sur le seuil de Saint-Gal d'un montant de 8 000€. IL propose que la Commune aide à hauteur d'une subvention de 600 €. Le Conseil décide le versement d'une subvention à hauteur de 600€ (pour : 8 /contre : 1) à la Communauté de Communes du Pays de Menat.

Achat terrain à M et Mme BICHARD

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la commune est intéressée par l'achat de 2 parcelles appartenant à M et Mme Paul BICHARD, domiciliée au bourg de ST GAL SUR SIOULE, et cadastré B 103 d'une contenance de 60 centiares et B 1229 d'une contenance de 1are 65 centiares, situé au bourg.

Le Maire précise qu'il est souhaitable d'acquérir ces parcelles afin d'effectuer la sécurisation et l'accessibilité pour la Commune. Il indique au conseil que la personne habilitée à représenter les époux Bichard propose la cession des terrains à l'euro symbolique en contre partie de la réfection du mur (en mauvais état) à l'entrée du village attenant à la parcelle B 1231. Le Conseil accepte que la Commune se porte acquéreur des parcelles cadastrées B 103 d'une contenance de 60 centiares et B 1229 d'une contenance de 1are 65 centiares, situé au bourg appartenant à M et Mme Paul BICHARD et autorise M le Maire à procéder à toutes les formalités relatives à ce dossier.

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE

Retrait du Syndicat de voirie de Menat

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la future intercommunalité, et notamment le projet de périmètre relatif à la fusion des Communauté de Communes « Côtes de Combrailles » et « Manzat Communauté » étendue aux communes de Blot l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Saint-Gal-sur-Sioule, Saint-Pardoux, Saint-Quintin-sur-Sioule, Saint-Rémy-de-Blot et Pouzol (membres de la « Communauté de Communes du Pays de Menat ») inscrit au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du département du Puy-de-Dôme.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'avenir de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Voirie de Menat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **avec 6 voix pour, 3 abstentions.**

Demande à se retirer du Syndicat Intercommunal de Voirie de Menat pour intégrer la future Communauté de Communes – correspondant au projet de fusion des Communauté de Communes « Côtes de Combrailles » et « Manzat Communauté » étendue aux communes de Blot l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Saint-Gal-sur-Sioule, Saint-Pardoux, Saint-Quintin-sur-Sioule, Saint-Rémy-de-Blot et Pouzol (membres de la « Communauté de Communes du Pays de Menat ») inscrit au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du département du Puy-de-Dôme – en application de l'article L5212-29-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adhésions à l'organisme EPF/SMAF

Monsieur le Maire expose que les communes de **SAINT ELOY LES MINES (63), MADRIAT (63), REUGNY (03),MALREVERS (43), BOISSET (15)**, La communauté de communes, **SUMENE-ARTENSE (15)** composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Monselie, Le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2015, 26 janvier, 1^{er} mars, 5 avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable. Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Remboursement Groupama

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux modification de contrats en 2016, l'assurance GROUPAMA rembourse à la Commune de SAINT GAL SUR SIOULE, la somme de 69.09€. Avis favorable.

Proposition d'expertise projet reprise Bar-Restaurant

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition d'expertise (projet) pour la reprise du Bar Restaurant communal élaborée par le cabinet PROJECTIVE GROUPE à CLERMONT-FERRAND. L'expertise de cette intervention s'élève à **2500 € HT**.

Il précise que cette étude préalable peut faire l'objet de demandes de subventions auprès :

Du Conseil Départemental du Puy-de Dôme (expertise architecturale et validité de la faisabilité économique du projet) basée sur 50 % de subvention (dépense plafonnée à 2500 € HT soit 1 250 € de subvention)

Du programme LEADER 2014-2020 GAL PAYS DES COMBRAILLES à concurrence de 80 % de cumul d'aides publiques. Le Conseil :

DECIDE d'approuver le montant de cette expertise et autorise Monsieur Le Maire à signer cette proposition.

SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme

SOLLICITE une aide financière dans le cadre du projet Leader 2014-2020 GAL DES COMBRAILLES

Demande de location d'une partie (terrain communal)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du dernier conseil municipal le 8 juin dernier, Mr et Mme LEJONCOUR du village de Chaux ont sollicité l'achat d'une parcelle de terrain (domaine public) dans le cadre de la rénovation de leur assainissement.

Le Conseil donnait un accord favorable à cette demande et autorisait Monsieur le Maire à solliciter l'intervention d'un géomètre. Suite au désistement de M Lejoncour, la délibération n'a pas été prise.

Monsieur LEJONCOUR nous sollicite à nouveau pour la location de cette parcelle, celle-ci n'étant pas cadastrée, l'intervention du géomètre est obligatoire.

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis du cabinet Géoval de Riom, il se chiffre à 580 € HT.

Le Conseil accepte à l'unanimité

Accepte le devis du cabinet Géoval (géomètre) au prix de 580.00 € HT en vue de diviser une partie du domaine public pour la location.

Autorise Monsieur Le Maire à procéder à toutes les formalités relatives à ce dossier (déclassement et enquête publique).

Emprunt Crédit Agricole (photocopieur)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au budget communal 2016, il a été décidé d'acquérir un photocopieur pour la mairie, le recours à un emprunt a été prévu.

Monsieur le Maire a sollicité plusieurs organismes financiers, il présente la proposition du CREDIT AGRICOLE CENTRE France qui est la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ **DECIDE** de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE un emprunt de **3 870.00€** au taux fixe de **0,60 %** sur 3 ans. Le remboursement s'effectuera annuellement à partir du 1 novembre 2017 par une première échéance, une deuxième échéance le 1 novembre 2018, jusqu'au 1 novembre 2019, avec des frais de dossier de 20 €.

↳ **CONFERE** en tant que besoin, toute délégation utile à Monsieur Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et indique que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

SEANCE DU 26 OCTOBRE

Remboursement transports scolaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2015, le conseil municipal a décidé d'aider les familles avec une participation aux frais de transports scolaires, celle-ci est reconduite pour l'année 2015-2016, après recensement des familles concernées. Le Maire présente la liste des enfants recensés qui s'élève à neuf enfants pour l'année précitée. Le Conseil accepte d'aider les parents à hauteur de **71 €** par enfant sur justificatif de factures ou titres acquittés transmis auprès de la Mairie.

Approbation des dénominations de voies, de la numérotation numérique des immeubles et du cadre esthétique des plaques de rue et numéro.

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur

numérotation. Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213.28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Le conseil municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la délibération globale des voies, sur le système de numérotation des immeubles et sur l'aspect esthétique des plaques de rue.

Le conseil municipal, **SUR** rapport de Monsieur Le Maire,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune »,

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts fonciers ou au bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

VU l'article n°141-3 du Code de la Voirie Routière relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies communales,

CONSIDERANT la nécessité de dénommer l'ensemble des voies du Bourg de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

A l'unanimité,

DECIDE de procéder à la dénomination des voies communales

ADOpte les dénominations pour les voies communales comme indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération,

APPROUVE l'état joint à la présente délibération définissant les voies de la Commune de ST GAL SUR SIOULE,

APPROUVE le système de numérotation numérique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté impair et côté pair,

APPROUVE la proposition esthétique des plaques de dénomination de voie et de numérotation des immeubles comme indiquée en annexe à la présente délibération,

PRECISE que les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au budget primitif (section investissement),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

SEANCE DU 8 DECEMBRE

Projet de fusion des communautés de communes des Côtes de Combrailles et de Manzat Communauté étendue aux communes de Blot-L'église, Lisseuil, Marcillat, Saint-Gal-sur-Sioule, Saint-Pardoux, Saint-Quintin-sur-Sioule, Saint-Rémy-de-Blot et Pouzol - AVIS SUR LE NOM ET LE SIEGE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de fusion des communautés de communes des Côtes de Combrailles, de Manzat Communauté, étendue à 8 communes de la communauté de communes du Pays de Menat.

Il indique qu'une restitution des travaux des 14 groupes constitués pour analyser les enjeux de cette fusion-extension a eu lieu en « Conférence des Maires » le 17 novembre dernier à Combronde. Ont également été examinés la question du nom de la future communauté ainsi que son siège.

Conformément aux propositions de la « Conférence des Maires », Monsieur le Maire propose au Conseil de donner un avis sur les propositions suivantes : **Nom : Combrailles, Sioule et Morge- Siège : Manzat – 63410**

Le Conseil, décide à l'unanimité d'approuver ces propositions et demande à Madame la Préfète de prendre en compte ces éléments pour la rédaction de l'arrêté de fusion-extension.

Syndicat de Voirie de MENAT –Sortie et conditions de sortie des 6 communes

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des conditions de départ des 6 communes proposées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

le remboursement de la quote-part des emprunts contractés sur 3 ans :

Communes	Population	Compacteur Kangoo Camion grav	Camion Tracto	Garage	Contribution de sortie en €	Montant annuel
----------	------------	--	------------------	--------	--------------------------------	-------------------

Lisseuil	92	762,68	411,24	5 322,20	6 496,12	2165.37
Marcillat	283	2 346,07	1 265,01	16 371,55	19 982,63	6660.88
Pouzol	282	2 337,78	1 260,54	16 313,70	19 912,02	6637.34
Saint Gal sur Sioule	131	1 085,99	585,57	7 578,35	9 249,91	3083.30
St Quentin sur Sioule	358	2 967,82	1 600,26	20 710,30	25 278,38	8426.13
Saint Rémy de Blot	232	1 923,28	1 037,04	13 421,20	16 381,52	5460.51

Reprise d'1.5 à 2 ETP par les 6 communes ou la future Communauté de Communes

Pour les 4 communes qui avaient mis à disposition la compétence broyage, engagement d'effectuer 340 heures de broyage en 2017 à 56.40€ montant HT réparti comme suit :

Communes Nombre d'heures de broyage

Lisseuil 40

Pouzol 120

Saint Gal sur Sioule 80

Saint Rémy de Blot 100

L'assemblée accepte les conditions de sortie du Syndicat de Voirie de Menat présentées par la Commission Locale D'Evaluation des Charges Transférées du 27 octobre 2016.

Demande subvention DETR 2017(Etat) : aménagement bâtiments communaux et aménagement de bourg et de village

Monsieur le Maire présente au Conseil 2 programmes de travaux à la subvention (Etat) DETR 2017 :

1-Bâtiments communaux

Travaux de mise en accessibilité à l'Eglise : mise aux normes handicapés

Le devis accessibilité s'élève à 1 731.60 € HT

Le devis du crépissage intérieur de l'Eglise s'élève à 1 360 € HT

2-Aménagement de Bourg et de village

Construction abribus (pour scolaires)

Les devis s'élèvent à 2 045.00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver le montant des devis présentés

SOLLICITE une aide financière au titre des aménagements énumérés ci-dessus dans le cadre de la DETR 2017

DIT que le financement de ces différents travaux sera assuré de la façon suivante :

-Subvention de l'Etat : 1 540.98 € -Autofinancement sur fonds propres de la Commune : 3 595,62 €

Travaux d'Eclairage Public-Illuminations 2016/2017

Le Maire expose aux conseillers qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'Eclairage Public suivants :

un projet de ces travaux a été réalisé par le SIEG auquel la commune est adhérente :

L'estimation des dépenses s'élève à : **840,00 € H.T.** Conformément aux décisions prises par son Comité, le S.I.E.G peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion **de 50%** du montant H.T et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à **50%** de ce montant, soit : **420,00 €.**

Ce fonds de concours revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A. Le Conseil décide :

- d'approuver le projet d'illuminations 2016-2017 présenté par Le Maire, de confier la réalisation des travaux au SIEG,

- de fixer le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 420,00 € et d'autoriser le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public d'intérêt communal et de verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG.



COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	127 202.94€	RECETTES	201 757.78€
Charges à caractère général.....	44 766.80€	Produits des services.....	642.00€
Charges de personnel.....	46 390.77€	Impôts et taxes.....	51 571.98€
Autres charges de gestion courante.....	31 220.71€	Dotations et participations.....	111 032.28€
Charges financières.....	4 824.66€	Autres produits de gestion courante.....	10 214.45€
		Produits exceptionnels	121.16€
		Excédent de fonctionnement.....	28 175.91€

INVESTISSEMENT

DEPENSES	15 417.17€	RECETTES	15 429.21€
Création sanitaires.....	1201.20€	FCTVA.....	1 349.99€
Achat défibrillateur.....	1968.00€	Excédent de fonctionnement	14 079.22€
Emprunts (remb capital)	11 638.80€		
Emprunt Epf/smaf.....	609.16€		
Déficit d'investissement 2014.....	14 079.22€		



RESTES A REALISER

DEPENSES	22 981.71€
Voirie matériel.....	3 000.00€
Etude assainissement.....	4 000.00€
Création sanitaires.....	15 981.71€
RECETTES	0€

Excédent global de clôture : 37 505.95 €
Compte tenu des restes à réaliser

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BAR

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	5 671.60 €	RECETTES	7 844.05 €
Charges à caractère général.....	5 671.60 €	Produits exceptionnels.....	437.92 €
		Excédent de fonctionnement	7 406.13 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	314.00 €	RECETTES	314.00 €
Caution	314.00€	Résultat antérieur.....	314.00 €

Excédent global de clôture : 2 172.45 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	144.00 €	RECETTES	825.00 €
Gestion courante	144.00€	Produits exceptionnels	395.00 €
		Résultat reporté	430.00 €
		Excédent global de clôture :	681.00 €



BUDGET 2016 COMMUNE
FONCTIONNEMENT

DEPENSES	209 331.95€	RECETTES	209 331.95€
Charges à caractère général.....	72 966.66€	Produits des services.....	392.00€
Charges de personnel.....	49 855.00€	Impôts et taxes.....	52 111.00€
Autres charges de gestion courante.....	79 328.00€	Dotations et participations.....	108 973.00€
Charges financières.....	4 850.00€	Autres produits de gestion courante.....	10 350.00€
Virement section investissement	2 332.29€	Résultat reporté	37 505.95€

INVESTISSEMENT

DEPENSES	68 838.18€	RECETTES	68 838.18€
RAR AU 31.12.2016	22 981.71€	Emprunt photocopieur.....	3 870.00€
Résultat négatif reporté	14 067.18€	Remb FCTVA.....	13 422.00€
Matériel de voirie.....	1 500.00€	Excédent de fonctionnement capitalisé..	37 048.89€
Matériel photocopieur	4 644.00€	Virement section fonctionnement	2 332.29€
Matériel informatique.....	1 500.00€	Subvention Etat (sanitaires)	3 921.00€
Dénomination et numérotations rues.....	2 500.00€	Subvention Département (sanitaires)	8 244.00€
Sanitaires Salle polyvalente.....	9 018.29€		
Emprunts Remb capital.....	12 000.00€		
Emprunt EPF/Smaf	627.00€		

BUDGET 2016 BAR
FONCTIONNEMENT

DEPENSES	6 372.45 €	RECETTES	6 372.45 €
Charges à caractère général	2 172.45 €	Dotations	4 200.00 €
Virement section investissement.....	4 200.00€	Résultat reporté	2 172.45 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	4200.00 €	RECETTES	4200.00 €
Frais d'étude	4200.00€	Virement section fonctionnement.....	4200.00 €



ETAT DE LA DETTE AU 1.01.2016

Date	Durée	Taux	Objet de la dette	Dettes à l'origine	Dettes 1.1.16	Annuité (Capital+ Int)
2013	8	2.70	Achat terrain Arborétum	6500.00	4 725.56	744.25
2002	15	2,253	Acquisition maison « Labracherie »	55 000.00	8 733.16	4356.80
2007	20	4,44	Achat Maison – Mairie	122 000.00	75 802.33	8859.32
2008	14.5	5.19	Travaux Restructuration Mairie	35 000.00	18 157.55	3212.07
			TOTAL	218 500.00	107 418.60	17 172.44

*Commémorations du
8 mai et du 11 Novembre ...*



*Réunions
de Villages*



Coté travaux :

*Sanitaires de la salle
Polyvalente...
Enfin !!*



DES ÉVÉNEMENTS
À SAINT-GAL ...



Exposition-vente organisée
par « Les trésors cachés »
29 juillet



La fête du rêve
pour les enfants



DES ÉVÉNEMENTS
À SAINT-GAL ...

C'est aussi des repas!!

Repas des Associations...



Repas du Club de l'Amitié...



Repas des anciens...



Soirée Rock & roll...



Soirée moules frites...



Soirée moules frites...



Club de L'amitié de Saint-Gal sur Sioule

2016 n'a pu se terminer sans que nous ayons à déplorer le décès d'une adhérente de la première heure. En effet Marie-Thérèse Arnaud nous a quittés et dans cette épreuve, nous sommes de tout cœur avec Jean son époux, sa petite fille et ses petits-enfants.

Le Club a vu le départ du Conseil d'administration d'Alice Roche, dont nous remercions l'action (elle reste adhérente), et lors de notre assemblée Générale, nous avons présenté Jean Pierre Pracastin qui a été élu.

Les membres du Bureau ou du CA renouvelables : Charles Schiettekatte, Mireille Daniel, Patrick Jacquot ont été réélus.

Nous remercions sincèrement de leur présence : Madame Jeanine Bon, Présidente Génération Mouvement 63, Monsieur Jean Claude Tautou, nouvel Animateur du Secteur 9.

Nos activités en 2016, se résument comme chaque année à 3 voyages. Avec nos amis de Pouzol nous avons partagés: 8 jours inoubliables en Corse. 1 journée à Rocamadour, aux grottes de Lacave.



Voyage en Corse



Visite de Rocamadour



La roche St-Christophe



La grotte de Lacave

Le voyage organisé par notre club seul a attiré 30 adhérents (nous aurions souhaité plus), qui pour une modeste participation de 35 euros, ont passé une excellente journée en Périgord avec visite de

la Roche St Christophe, de la Maison Forte de Reignac et d'un très bon repas au restaurant « Archambaud ».

Le repas du club, le 6 Mars préparé par nos restaurateurs du Moulin de Saint Gal, William et Brigitte fut très apprécié par les 70 participants, ainsi que l'animation de Karine Ray et Christophe.



Notre soirée théâtre, avec la troupe des Trois Roues de Biozat, suivie par 90 spectateurs obtint un très grand succès. Un remerciement à Madame le Maire de Pouzol et à son conseil Municipal pour le prêt de leur salle polyvalente.

Notre Loto 2016, avec une salle archicomble fut comme les années précédentes une très grande réussite. Quelques incidents informatiques vite maîtrisés par Patrick et Mireille n'ont pas entaché le succès 2017, nous verrons à remédier et anticiper ce type problème à l'avenir.



Voilà pour le Club, mais il ne faut pas oublier les premiers vendredis du mois, avec ses parties de pétanques, belotes, ramis, tarots, toujours finalisés par un goûter.

Avec la Fédération, après l'AG d'Ennezat, le Festival des Aînés à Clermont, la triplette de pétanques à Saint-Georges es-Allier, la balade des Aînés (Rallye), nous n'avons pas pu pour diverses raisons envoyer des adhérents aux 40 ans de la Fédération Nationale à Clermont, ni même aux 40 ans de la Fédération Départementale aux Arcades de Barjavelle. Nous avons terminé l'année par la doublette de pétanque à Queuille, avec des résultats modestes.

Avec le Secteur 9 et son nouvel animateur un premier interclub a eu lieu à Pouzol chez la Présidente Madame Biscarrat, de même l'exposition « Aînés à vos travaux » à Sainte Christine, Club de la Présidente Madame Rochon.

Merci encore à Jean Claude Tautou pour avoir redonné vie au Secteur 9 comme animateur.

Le président, le bureau, le conseil d'administration du Club de l'Amitié présentent à tous leurs adhérents et leurs familles leurs meilleurs vœux pour 2017, et une très bonne année à venir aux habitants de Saint-Gal sur Sioule.

Activités 2017

du Club de l'Amitié et de la Fédération Génération Mouvement.

Club :

19 mars, Repas dansant du Club

07 avril, à Pouzol, soirée théâtre

07 octobre, Loto du Club

25 novembre, Assemblée Générale du Club de l'Amitié

15 juin : Journée festive « Les diamants de la Creuse » à prix exceptionnel avec participation du Club

Avec nos amis de Pouzol :

Voyage 1 journée

Voyage 8 jours (du 7 au 14 septembre) à Madère

Et tous les 1^{er} vendredis du mois, journées rencontres (Sauf en août).

Fédération Génération Mouvement 63 :

27 avril, festival des Aînés à Clermont

19 mai, Ballade des aînés (Rallye)

01 juin, Assemblée générale de la fédération

Reste à planifier :

Triplette de pétanque

Doublette de pétanque

Loto de la fédération

Secteur « 9 » de notre Club

Actuellement et avant la réunion des présidents des clubs, le programme n'est pas établi (marches, interclubs,).

Toutes ces activités complétées seront transmises à l'ensemble des adhérents début 2017.

Le Président
René FIORE

2016-COMITE DES FETES DE ST GAL SUR SIOULE

Jeudi 5 mai

La marche « ARNAUD-BLANCHET » a eu lieu sur un parcours inédit avec de nombreux ravitaillements où il régna convivialité et bonne humeur autour de notre délicieuse brioche aux grattons.

Dimanche 14 juillet

A l'occasion du vide grenier, nous avons organisé pour la première fois un défilé de chars fleuris décorés avec gout par des habitants de Saint Gal ainsi que d'anciens tracteurs du village et des communes environnantes.

Nous avons dégusté nos traditionnels pieds de cochon et passé un agréable moment lors de cette festivité.

Cette journée a eu un franc succès et nous comptons bien réitérer en 2017.

Merci à tous pour votre généreuse collaboration.

Samedi 23 juillet : Nous nous sommes lancés avec les quatre communes de : Pouzol, Chouvigny, Nades et Saint Gal sur Sioule dans un projet qui nous tenait à cœur : des jeux INTER-VILLAGES (en bord de Sioule).

Cet évènement a eu un grand succès et nous récompensa de nos efforts respectifs.

Le rire et la bonne ambiance furent de mise tout au long de la journée ensoleillée qui a été clôturée par un bal.





Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette agréable journée.

Samedi 15 octobre : un dîner concert Celtique inoubliable animé par le talentueux groupe WAR HENTOU BREIZH nous emmena pour un moment au pays des mouettes et des crêpes.

Nous avons pu grâce à une équipe de circonstance déguster un repas « moules frites » qui en régala plus d'un.

Nous remercions de tout cœur toutes les personnes qui nous donnent la main à chacune de nos festivités et tous ceux qui viennent y assister sans qui tout ceci n'aurait pas lieu.

FESTIVITES 2017- COMITE DES FETES

Jeudi 25 mai : Marche « Arnaud-Blanchet » sur un parcours inédit

Mardi 14 juillet : Vide grenier à partir de 7 h, avec repas traditionnel (pied de cochons) et l'après-midi défilé de chars fleuris

Samedi 22 juillet : Prévision des jeux inter-villages

Samedi 14 octobre : Fête patronale

Un nouveau bureau a été élu le 30 novembre 2016 :

Président : M Eric Martin, Vice-Présidente : Mme Clémentine Martin, Trésorier : M Norbert Sirgant, Secrétaire : M Guy Hours, Membres du Bureau : Mmes Annie Hours, Evelyne Perrey, Suzanne Cléret



Société de chasse de Saint Gal sur sioule

Saison 2016-2017

Les chasseurs de Saint Gal sur sioule veulent avant tout avoir une pensée pour Mr BOURGOUGNON André, ancien chasseur et garde chasse de St Gal parti en 2016.

Pour nous, chasseurs, la chasse est plus qu'un loisir, c'est avant tout un art de vivre, une posture face au monde du sauvage. Au fil des temps, elle a du s'adapter aux évolutions de la société, répondre aux impératifs environnementaux comme à la nouvelle demande sociale.

Grace à sa connaissance de la faune, son implication dans l'aménagement des milieux, sa recherche sur les espèces ainsi qu'à la régulation des espèces invasives, le chasseur cueilleur, il y a encore peu de temps, est devenu gestionnaire et acteur incontournable de la protection de la nature.



En ce qui concerne la société de chasse...

Le bureau a été réélu le 2 juillet 2016 et reste inchangé. Les travaux à la cabane de chasse avancent avec le branchement réalisé au réseau d'eau potable. Pour la deuxième année consécutive, nous avons réalisé un comptage nocturne de lièvres. Avec ces données réelles, nous connaissons le niveau de population de l'espèce ce qui nous permet de la gérer durablement en prélevant plus ou moins d'individus.

Ce comptage nous permet également d'avoir un aperçu des autres espèces présentes (renards, chevreuils, lapins, blaireaux, sangliers, etc....).

A l'heure où ces lignes sont écrites, nous avons prélevé 9 sangliers, 11 chevreuils et 7 renards.

Les membres de la société de chasse vous souhaitent une bonne santé ainsi que leurs meilleurs vœux de bonheur pour cette nouvelle année.

La société de chasse



La nouvelle communauté de communes : COMBRAILLES, SIOULE et MORGE



La nouvelle communauté de communes a été créée par arrêté préfectoral du 19 décembre 2016.

Elle est composée de 68 conseillers (46 titulaires et 22 suppléants).

Jean marie MOUCHARD a été élu président.

1^{er} vice-président : Bernard Lambert en charge des stratégies territoriales et économiques et du développement local

2^e vice-présidente : Chantal Pieuchot en charge du social et des services à la personne

3^e vice-président : Didier Manuby en charge de la vie des seniors et des Ehpad

4^e vice –président : Sébastien Guillot : en charge de l'enfance, jeunesse et sports

5^e vice –président : Pascal Charbonnel en charge de la restauration collective

6^e vice-président : José Da Silva en charge de l'habitat, de l'urbanisme et du logement

7^e vice-président : François Roguet en charge de la culture et du tourisme

8^e vice-président : Franck Bailly en charge de la vie associative et de la démocratie participative

9^e vice-président : Jean Lanneraix en charge des équipements communautaires

10^e vice-président : Jean François Second en charge de la voirie communautaire

Le président a proposé un travail communautaire autour de seize commissions auxquelles se rajoutent quatre commissions liées au Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS).

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
LEVITRE Sébastien
04 73 86 99 19
administration@cotesdecombrailles.fr

Communication	Manzat	<i>BOUKERRONI Maryse</i>	04 73 86 99 19	-
		<i>PAGES Coline</i>		-

POLE "Aménagement et développement territorial"
Chef de Pôle : BATTUT Laurent
04 73 86 99 19
direction-manzatco@orange.fr

Développement économique	Combronde	<i>LELIEVRE Sylvain</i>	06 81 41 32 43	-
		<i>MONTEL Ludivine</i>	04 73 97 36 04	-
		<i>SEVE Valérie</i>		-
Services Techniques et entretien	Manzat	<i>LACOLOMBE Michel</i>	07 86 01 93 93	-
Chargés de mission développement territorial	Manzat	<i>PAGES Coline</i>	04 73 86 99 19	-
		<i>VAUDON Baptiste</i>		-
Technicien Voirie	Combronde	<i>BUISSON Grégory</i>	04 73 97 36 64 06 30 94 54 54	voirie@cotesdecombrailles.fr
Gestion du Domaine Public	Combronde	<i>FERNANDES Linda</i>	04 73 97 19 30	accueil@cotesdecombrailles.fr
		<i>FOURNIER Cyril</i>	06 89 34 13 78	gdp-manzatco@orange.fr

POLE "Services fonctionnels"
Chef de Pôle : ANGELIER Marie-Thérèse
04 73 86 99 19
direction-rh-manzatco@orange.fr

Gestion financière et marchés publics	Combronde	<i>BONHOMME Blandine</i>	04 73 97 38 73	-
	Manzat	<i>BARBARIN Stéphanie</i>	04 73 86 99 19	-
	Manzat	<i>MICHEL Fabienne</i>		-
Secrétariat assemblées	Manzat	<i>BOUKERRONI Maryse</i>	04 73 86 99 19	-
		<i>HAEUW Elodie</i>		-
Ressources Humaines	Combronde	<i>ADAMS Joëlle</i>	04 73 97 36 66	-
		<i>BICARD Aurélie</i>		-
	Prévention	<i>AGEE Sébastien</i>	04 73 97 36 65	-
	Prévention	<i>FOURNIER Cyril</i>	06 89 34 13 78	-
	Manzat	<i>Direction ANGELIER Marie-Thérèse</i>	04 73 86 99 19	-
		<i>GOUYMY Nathalie</i>		-

POLE "Culture - Vie associative - Enfance-jeunesse"
Chef de Pôle : VASSEUR Julien
04 73 86 74 91 / 06 65 57 49 82
direction-jeunesse-manzatco@orange.fr

Cinéma	Les Ancizes	Accueil	04 73 86 77 54	lavlouze@orange.fr
		Référent <i>CORDIER Janick</i>	07 89 46 21 76	
La Passerelle	Pouzol	Accueil	04 73 85 53 72	ccpm.accueil@gmail.com
		Référent <i>CONTAL Sophie</i>		-
Médiathèque tête de réseau	Combronde	Accueil	04 73 33 35 76	mediatheque@cotesdecombrailles.fr
	Manzat	Accueil	04 73 86 99 28	mediatheques-manzatco@orange.fr
Maison de la Musique	Combronde		-	-
	Les Ancizes		-	-
Service "Enfance-jeunesse"		Responsable <i>TORREGROSA Julie</i>	04 73 97 38 70 06 08 03 19 34	jeunesse@cotesdecombrailles.fr
Gestion financière	Combronde	<i>BONHOMME Blandine</i>	04 73 97 38 73	
RAM	Combronde	Référent <i>PORTIER Viviane</i>	04 73 97 36 67	ram@cotesdecombrailles.fr
	Les Ancizes	Référent <i>MARGELIDON Léonie</i>	04 73 86 98 52	ram-manzatco@orange.fr
	Manzat	Référent	04 73 86 52 07	
Restauration collective	Combronde (EHPAD)	Référent <i>MALLET Sabine</i>	04 73 97 98 12	restauration@cotesdecombrailles.fr
Micro-crèche	Davayat	Référent <i>PFAFF Laëtitia</i>	04 73 33 99 37	microcreche@cotesdecombrailles.fr
ALSH et TAP	Combronde	Responsable <i>TORREGROSA Julie</i>	04 73 97 38 70	jeunesse@cotesdecombrailles.fr

POLE "Action sociale"
Chef de Pôle : FREJAT Anne
04 73 86 74 91
direction-cias-manzatco@orange.fr

EHPAD	Combronde	Accueil	04 73 97 11 53	mr.combronde@wanadoo.fr
		Direction <i>FOURNET Christine</i>		
	Les Ancizes	Accueil	04 73 86 81 59	direction-ehpad-manzatco@orange.fr
Manzat	Direction <i>RAYNAUD Christine</i>	04 73 86 57 45		
Service "aide à domicile & portage de repas"		Responsable <i>CHENEBERT Christelle</i>	04 73 97 19 67	social@cotesdecombrailles.fr
Aide à domicile et portage de repas	Combronde	Responsable <i>CHENEBERT Christelle</i>	04 73 97 19 67	social@cotesdecombrailles.fr
	St-Georges-de-Mons	Accueil	04 73 86 74 91	direction-cias-manzatco@orange.fr
		Direction <i>FREJAT Anne</i>		

Pour toutes vos **questions** en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif ou individuel

*Demandez des **conseils** d'experts avant d'agir !*

Contactez le guichet unique
gratuit, neutre et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des **permanences juridiques** sont assurées dans cinq villes du département :

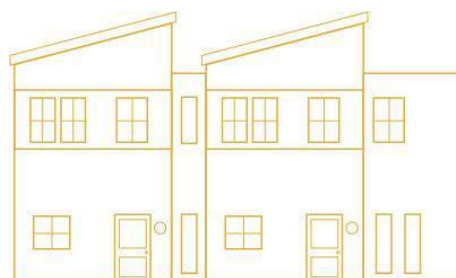
- **AMBERT** : Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org

www.adil63.org





Association de Propriétaires Forestiers Dômes et Combrailles

Tout d'abord, remercions la municipalité de SAINT GAL de nous donner une nouvelle fois l'opportunité de nous présenter dans son bulletin et de souhaiter nos MEILLEURS VŒUX à chacune et chacun d'entre vous pour cette année 2017.

Notre association « loi 1901 » créée le 12 juin 2014 continue de se développer. Elle compte aujourd'hui quatre vingt cinq membres, propriétaires forestiers, sylviculteurs expérimentés ou néophytes, répartis sur un vaste territoire de quelque cent vingt six communes des Dômes et des Combrailles, ce qui nous permet d'appréhender une grande diversité de situations forestières.

Notre programme 2016 a intégré un certain nombre de nouveautés :

- * visite d'une entreprise de mécanique générale à Crocq dans la Creuse qui a développé un prototype de casse-bois sur mini-pelle. Remarquable efficacité démontrée sur de gros fûts de chênes très nouveaux.
- * « forum d'entreprises forestières » organisé le 9 décembre à Pontgibaud. Le but de cette manifestation était de faire se rencontrer entreprises et exploitants forestiers : un pari risqué pour une première mais largement gagné. En effet, dix sept entreprises de plusieurs secteurs d'activités forestières (pépiniéristes, entrepreneurs de travaux, experts, scieries, coopératives) ont répondu présentes. Une centaine de visiteurs, dont la moitié non-adhérents à l'association, sont venus s'informer et échanger avec les entrepreneurs. Vu les retours très positifs recueillis, nul doute que ce type de manifestation sera à reconduire.

Bien sûr, nous avons poursuivi nos animations maintenant habituelles auprès de nos adhérents : études de situations forestières; prestations (recherches de bornes et limites); etc.. Ceci se déroule toujours en étroite collaboration avec le Centre National de la Propriété Forestière, notre référent technique. Nous avons également réalisé deux présentations sur le thème de la forêt auprès des élèves de CM2, écoles de Pontgibaud et Verneugheol. Côté matériel, nous continuons à nous équiper grâce à l'aide financière 2016 du Conseil Départemental du Puy de Dôme.



9/9/2016 Gestion d'une forêt de feuillus.



9/12/2016 Forum d'entreprises forestières

Si notre association vous intéresse, même à titre de découverte, n'hésitez pas à nous contacter.

Correspondants locaux:

Marie-Noëlle NONY	Chamvier	63440 St GAL sur SIOULE	tél : 04 73 97 47 19
Charles SCHIETTEKATE	Chaux	63440 St GAL sur SIOULE	tél : 04 73 97 45 17

Rédaction : Michel FANGET, président.





1. L'Office de tourisme des Combrailles œuvre aussi pour vous !

2. Un agenda mensuel

- a. Organisateur, nous relayons vos animations auprès des prestataires, des collectivités, des associations et des estivants des Combrailles. Nous informons aussi la presse : La Montagne ou France Bleu pays d'Auvergne, le Semeur... N'oubliez de nous transmettre les dates, lieux, heures et affiches de vos animations. Valérie attend vos informations ! valerie.leysse@tourisme-combrailles.fr

3. Marchez, découvrez nos Combrailles

- a. Les plus beaux points de vue, les sentiers cachés, les cascades... 34 fiches randonnée pour parcourir les Combrailles du nord au sud sont réalisées par l'office de tourisme en collaboration avec les collectivités. Les sentiers et les balisages sont entretenus. Elles sont en vente à 1 € dans vos bureaux de tourisme.

- **Geocaching : de nouvelles caches à découvrir dans les Combrailles !**

C'est une chasse au trésor à faire en famille, les enfants adorent. Tous les détails sur le site internet <http://www.tourisme-combrailles.fr/geocaching.html>

- **Un site internet adapté à tous supports.**

Vous cherchez des activités, des randonnées, des sites à visiter, des idées de sorties, des restaurants... Cliquez et vous aurez des réponses sur www.tourisme-combrailles.fr

- **Des espaces d'accueil et des boutiques modernisés**

Afin de mettre en valeur les fiches randonnée ou patrimoine, les livres, les topo-guides, les cartes ou les souvenirs, l'Office de Tourisme a fait l'acquisition de présentoirs et de meubles d'exposition.

- **Des vidéos promotionnelles**

En collaboration avec le Comité Régional de Développement Touristique, une vidéo sur la pratique du VTT dans les Combrailles a été tournée au mois de juin et une autre a été réalisée par le SMADC sur la qualité des prestations touristiques des Combrailles. Découvrez-les : <https://www.youtube.com/user/tourismecombrailles>

- **Une année positive**

L'office de tourisme a reçu **18843 personnes**, une fréquentation en **augmentation de 6 %**. La fréquentation du site internet poursuit sa croissance exponentielle avec 120 000 visites soit une augmentation de plus de 35 % sur l'année. L'accueil hors murs, une nouveauté, a connu le succès ! Sébastien est allé à la rencontre des estivants dans des points stratégiques comme le gour de Tazenat, le lac des Fades-Besserve, le rond-point de Saint-Ours ou les grandes manifestations. Il a ainsi promotionné les Combrailles et renseigné plus de 2000 personnes.

- **Nos projets 2018**

Création d'un circuit VTT en toute liberté, d'environ 300 km sur une semaine. Possibilité de faire une demi-boucle. Des propositions d'hébergements sont fournies. Nous attendons les sportifs !

Création d'une application randonnées sur les Combrailles pour découvrir leurs richesses, à l'aide de votre smartphone, tout en marchant. Vous n'aurez plus qu'à vous laisser guider ! Et nous poursuivons nos efforts pour améliorer l'accueil touristique et

diffuser vos informations touristiques sur l'ensemble des Combrailles. À nous de nous adapter aux tendances actuelles !



JDC

**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

**RECENSEMENTS
ET CONTACTS
AU DGS**

 www.defense.gouv.fr/jdc

 **DEFENSE
.GOUV.**

Choix de projet : QUENTIN ROZZI (SOA/COM) • ERIANE BADIO (SOA/PSK) • Directeur artistique / Graphiste : PASCAL LILIC (SOA/COM) • Crédits Photographiques : © ECPAD • Impression et façonnage : POF • POP (SOA/SPAC) • JUILLIET 2014

Vient à votre rencontre et vous propose des permanences
les premiers lundis du mois de 15h30 à 17h30 au local de :

Médecins du Monde / RESCORDA

12 rue des Bayons à Saint Eloy les Mines

Deux Conseillères Conjugales et Familiales pourront vous
recevoir de façon **anonyme et gratuite**

sur RDV au **04.73.37.12.07**

- 🗨 Dialogue ouvert et sans jugement concernant la sexualité, les relations amoureuses, le couple, la famille, la parentalité, les violences...
- ☀ Prévention des grossesses non désirées et des IST/VIH : informations autour des moyens de contraceptions et des préservatifs,
- ♀ Possibilité de faire un test de grossesse sur place,
- 🦋 Mise à disposition de préservatifs,

Liberté - Egalité - Sexualités



Calendrier des permanences

- Lundi 5 Décembre 2016
- Lundi 9 Janvier 2017
- Lundi 6 Février 2017
- Lundi 6 Mars 2017
- Lundi 3 Avril 2017
- Lundi 15 Mai 2017
- Lundi 12 Juin 2017
- Lundi 3 Juillet 2017
- Lundi 31 Juillet 2017



le planning familial 63

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Blocage téléphones portables

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23



**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



www.interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris

 @Place_Beauvau

 www.facebook.com/ministere.interieur



Contre les cambriolages,
les bons réflexes!



AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clés sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de **participation citoyenne**. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. **Contactez votre maire, pivot du dispositif.**

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même.



Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- Si vous habitez Paris ou la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur www.prefecturedepolice.paris > Rubrique Vous aider
- Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne, rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques



Quelques informations générales :

SEMERAP

Prix de l'Eau 2017 au m³ : 1.40905 € HT

Abonnement : 50.34 € HT

SICTOM DES COMBRILLES

Les ordures ménagères ont légèrement diminuées en 2016 de – 0.6 %

Passant de 256.66 kg/hab à 254.9 kg/hab

Résultat de l'apport Volontaire au tri sélectif : classement sur 40 communes

Corps creux (bouteille plastique et boîte métallique) : 1 tonne 3^{ème}

Corps plats (cartons) : 2 T 69 4^{ème}

Verres : 6 T 215 4^{ème}

Continuons de trier mieux.

Nous constatons que malheureusement certains d'entre nous déposent encore des cartons et verres dans les containers ainsi que des débris au point propre.

Nous avons mis en place un deuxième point propre dans le centre du village.

Soyons respectueux de l'environnement. Merci

Petit rappel : vous pouvez déposer tout ce qui n'est pas repris ci-dessus à la déchetterie d'Ebreuil et tout ce qui est meubles, électroménagers à la Ressourcerie de Pionsat.



Retour en Arrière, Nostalgie, peut-être ?

Dans les années 1950 – 1960, il y avait au pays, des moments de bien vivre entre voisins.

Après avoir bien travaillé aux travaux des champs pendant les périodes de printemps, de l'été et de l'automne, les soirs d'hiver nous allions veiller chez nos voisins à humes ou aux tabarias, c'étaient les hameaux les plus proches.

Nous passions un moment de convivialité près d'une cheminée rougeoyante ou l'on dégustait des châtaignes grillées dans une poêle à grand manche.

Il fallait meubler les soirées. Autour du poste de TSF, on écoutait les chansonniers ou la Famille Duranton.

Nos parents refaisaient le monde, tout en bricolant, certains faisaient les paniers en osier, les femmes du tricot ou du crochet, pour les autres, c'étaient petits chevaux et jeu de dames, parfois la belote ou le rami, ou l'on cassait tout simplement les noix pour faire de l'huile.

Avant de rentrer chez soi, nous mangions la tarte ou le Pompi (sorte de brioche aux pommes)

Ces gâteaux étaient faits avec la crème fraîche et les œufs de la maison, la farine venait du moulin de St gal. Il n'en fallait pas plus pour finir la soirée.

De bonne partie de rigolade, car certains racontaient des histoires un peu loufoque, cela amusaient tout le monde (imitation de certains habitants de la commune)

Il en fallait si peu pour être heureux. Dommage que l'on ait oublié tout ça !!!!!!!!!

Aujourd'hui c'est télévision, ordinateur et autres, les portes restes closes.

Marie Noëlle NONY

Bienvenue aux conteurs et conteuses de notre village, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos textes, nous les publierons dans le bulletin.

Le Site WEB de Saint-Gal

Top 23 of 23 Total Countries						
#	Hits	Files	KB/s	Country		
1	26575	21469	561107	France		
2	11530	10037	339355	France (other Territory)		
3	4890	4375	149747	network (.net)		
4	3323	3251	154360	commercial (.com)		
5	473	420	14745	Germany		
6	261	234	10515	Belgium		
7	242	210	16077	European Union		
8	127	110	3950	Switzerland		
9	101	70	4094	Lithuania		
10	92	74	3535	Russia		
11	70	30	1761	Czech Republic		
12	50	44	1332	Canada		
13	49	43	1075	United Kingdom		
14	36	19	1369	Netherlands		
15	35	29	890	British Indian Ocean		
16	29	11	1049	Romania		
17	9	8	181	Turkey		
18	2	2	37	organizations (.org)		
19	2	2	92	Lithuania		
20	2	1	33	Seychelles		
21	2	1	40	Tokelau		
22	1	1	56	Brand		
23	1	1	30	New Zealand		

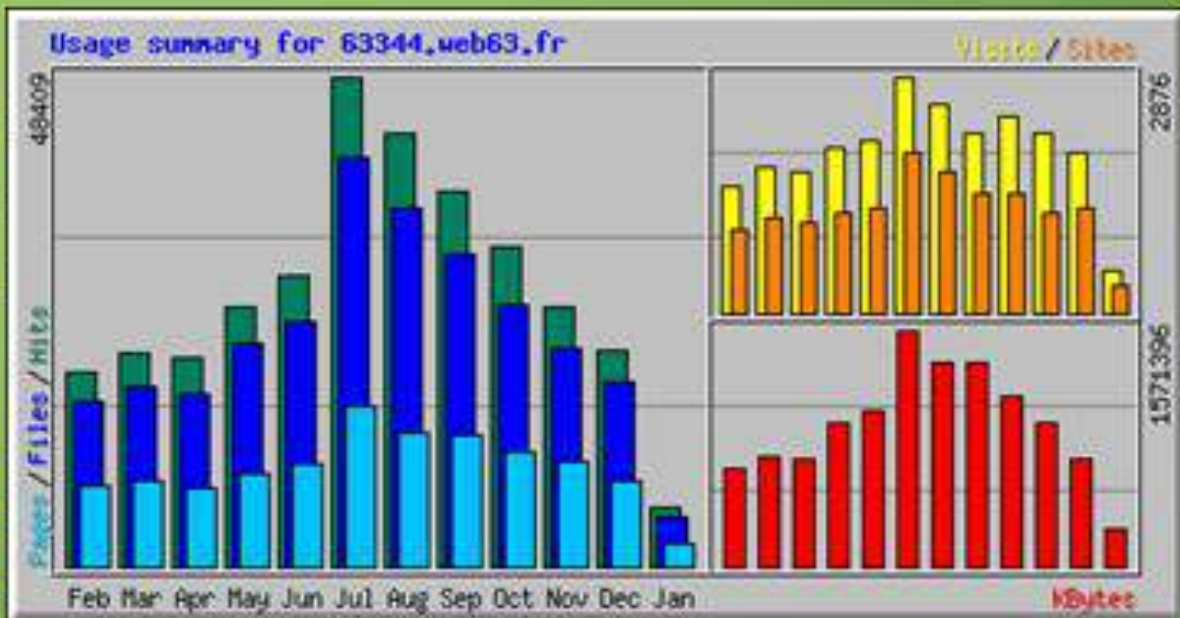


Tableau des visites au mois de juillet, mois le plus visité de l'année avec 2876 consultations.

23793 visiteurs sur 2016



CALENDRIER DES FESTIVITES ET MANIFESTATIONS EN 2017

19 MARS	Repas dansant du Club de l'Amitié
07 AVRIL	Soirée Théâtre du Club de l'Amitié à Pouzol
16 AVRIL	Festival « Ernest Montpied » Balade contée par Nathalie Thibur à 15h
23 AVRIL	Elections Présidentielles 1er tour
27 AVRIL	Festival des aînés à Clermont
7 MAI	Elections Présidentielles 2ème tour
8 MAI	Commémoration fin de la deuxième guerre mondiale
18 MAI	Balade des aînés (Rallye)
25 MAI	Marche (Arnaud-Blancher) organisée par le Comité des fêtes
11 et 18 JUIN	Elections Législatives
13 JUILLET	Feu d'artifice au Pont de St Gal
14 JUILLET	Vide grenier, Corso Fleuri, Repas organisé par le Comité des Fêtes
22 JUILLET	Jeux inter-villages (à confirmer)
Du 30/07 au 06/08	Deuxième Exposition de peintures, Sculptures à la Salle Polyvalente
7 OCTOBRE	Loto du Club de l'Amitié
14 OCTOBRE	Fête patronale, repas organisé par le Comité des fêtes
11 NOVEMBRE	Commémoration fin de la première guerre mondiale et repas des Anciens
25 NOVEMBRE	Assemblée Générale du Club de l'Amitié
9 ou 16 DECEMBRE	Noël des Enfants

**VISITE DU PATRIMOINE DE ST GAL SUR SIOULE
LUNDI 11 JUILLET 2016**

